[Text]

Let me cite some examples. Soil erosion costs prairies farmers annually \$370 million. It costs \$30 per hectare to maintain productivity in potato fields in Prince Edward Island and cereal fields in British Columbia. The annual loss to Ontario farmers in soil erosion is \$68 million. The accumulated loss in land values in Western Canada due to the spread of salts in the soil estimated at \$3 billion. The loss to Prairie crop land due to salinity is estimated at \$67 million annually and has a multiplier effect in the economy of \$186 million. The annual loss to Alberta farmers due to soil acidification is estimated at \$85 million. There are incalculable costs due to sedimentation and chemical pollution of waters in all areas of Canada.

On the other hand, PFRA has calculated that \$3.2 billion of benefits to Prairie farmers would accrue by the year 2000 by halting the further spread of soil salinity by cutting erosion in half and by lessening organic matter loss by reducing summerfallow by 5.5 million hectares. We think this is entirely feasible. Savings of nitrogen alone from conservation practices would be worth \$70 million annually.

The loss of soil productivity through degradation may induce farmers to use less suitable land for intensive cropping. The resulting cost can be very high. When land marginal for agriculture is cultivated, not only may degradation result due to the nature of the land, but the community as a whole may suffer the loss of a natural habitat or a recreational area. In such instances, the agricultural sector could be held accountable for the loss of these resources.

I would like to say something about the current programs in Agriculture Canada. The department's current soil degradation and conservation activities include regional development, research and prairie farm rehabilitation programs. Within the past three years, Agriculture Canada's Regional Development Branch has assumed the federal responsibilities for Agricultural Development Subsudiary Agreements which were formerly controlled by DREE, now DRIE, under Canada-Provincial Gen Development Agreements, commonly known as GDA's. While the specific objectives of each agreement vary from province to province, the broad objective of all agricultural subagreements has been to increase the production and productivity of Canada's agri-food sector. In these agreements, certain projects directly related to soil and moisture conservation have been approved. These projects concentrate on erosion control in the Maritimes and on improving grasslands and organic soil management in Manitoba. Since 1977 approximately \$850,000 have been spent directly by the federal government under the subagreements specifically on soil conservation projects. This figure includes the many millions of federal dollars spent for on-farm sub-surface drainage, land clearing and improvement and on grassland renovations which [Traduction]

d'inquiétude chez les représentants du gouvernement et du milieu agricole.

Voici quelques exemples. L'érosion du sol coûte annuellement 370 millions de dollars aux agriculteurs des Prairies. Il en coûte \$30 l'hectare pour maintenir la productivité des champs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et des terres céréalières de la Colombie-Britannique. Cette même érosion du sol coûte 68 millions de dollars par année aux agriculteurs ontariens. La perte totale de valeur des sols de l'Ouest du Canda attribuable à l'épandage de sel est estimée à 3 milliards de dollars, et on estime à 67 millions de dollars par an et, par l'effet multiplicateur, à 186 millions de dollars pour l'ensemble de l'économie, les pertes subies par les terres productives des Prairies. L'acidification du sol fait perdre annuellement 85 millions de dollars aux agriculteurs albertains, estime-t-on. Sans parler des sommes incalculables perdues en raison de la sédimentation et de la pollution chimique des eaux dans toutes les parties du Canada.

D'un autre côté, L'ARAP a calculé que les agriculteurs de l'Ouest réaliseraient des bénéfices de 3,2 millions de dollars d'ici l'an 2000 s'ils enrayaient la salinité, réduisaient de moitié l'érosion et diminuaient la perte de matières organiques en soustrayant 5,5 millions d'hectares aux jachères. Cela est tout à fait faisable à notre avis. Les méthodes de conservation permettraient d'économiser 70 millions de dollars par an seulement en azote.

Avec des terres moins productives parce que dégradées les fermiers seraient peut-être enclin à utiliser des sols moins adaptés à la culture intensive. Cela peut nous coûter très cher. Quand de la terre marginale pour l'agriculture est cultivée, non seulement cette terre peut se dégrader à cause de sa composition mais la collectivité peut avoir à souffrir la perte d'un habitat naturel ou d'une zone récréative. Dans ces cas, le secteur agricole pourrait être tenu responsable de la perte de cette ressource.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des programmes actuels du ministère de l'Agriculture. En matière de dégradation et de conservation des sols, le ministère a des activités de développement régional ainsi que des programmes de recherches et de rétablissement agricole des Prairies. Au cours des trois dernières années, la Direction du développement régional de notre ministère a été chargée de l'administration des accords complémentaires de développement agricole qui relevaient autrefois du MEER, maintenant nommé MEIR, en vertu d'Accords cadres de développement le Canada et les provinces, connus sous le nom de l'ACD. Bien que les objectifs précis de chaque accord varient d'une province à l'autre, l'objectif général de tous les accords agricoles complémentaires a été d'accroître la production et productivité du secteur agro-alimentaire du Canada. Ces accords ont permis d'approuver des projets directement reliés à la conservation du sol et de son humidité. Ils sont axés par exemple sur la lutte contre l'érosion dans les Maritimes et sur l'amélioration de la gestion des terres à pâturages et des sols organiques au Manitoba. Depuis 1977, le gouvernement fédéral a déboursé environ \$850,000 dans le cadre de ces accords précisément pour la réalisation de projets de conservation du sol. Ce chiffre com-